



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Gatineau de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 23 avril 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2003-536 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 9, 15 ET 16 AVRIL 2003

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 9, 15 et 16 avril 2003 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux des 9, 15 et 16 avril 2003 tels que soumis.

Adoptée

CE-2003-537 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 13 - 48 168,84 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 13 - 357 415,20 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 14 - 10 188,50 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 12 - 311 121,85 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 13 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 13, la liste des réquisitions numéro 14 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 12 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 13	Pièces de comptes à payer	48 168,84 \$	7 au 11 avril 2003
Liste PD numéro 13	Pièces de comptes à payer	357 415,20 \$	7 au 11 avril 2003
Liste des réquisitions numéro 14	Pièces de comptes à payer	10 188,50 \$	8 avril 2003
Embauches de personnel temporaire numéro 12	Embauches de personnel temporaire	311 121,85 \$	30 mars au 4 avril 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-538 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-14 - 815 167,27 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 AVRIL 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-14 d'un montant total de 815 167,27 \$ pour la période du 3 au 9 avril 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-539 **ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE LA FIRME B.F. LORENZETTI ET ASSOCIÉS POUR ASSURER LES ENVOLÉES DE LA MONTGOLFIÈRE - FESTIVAL DES MONTGOLFIÈRES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de la firme B.F. Lorenzetti et Associés – Place Mercantile, 2001, rue Mc Gill Collège, suite 2200, Montréal, Québec, H3A 1G1, pour assurer les envolées de la montgolfière tel que convenu dans le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Corporation du Festival des Montgolfières.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71512-429-43387	7 901,61 \$	Festival des montgolfières – Autres assurances
04-19100	2 889,39 \$	Dépenses payées d'avances

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-540* **BIBLIO-VENTE LES 7 ET 8 JUIN 2003 À L'ARÉNA SABOURIN**

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire tenir l'événement annuel Biblio-vente qui permettra de vendre des livres usagés, les 7 et 8 juin 2003 à l'aréna Sabourin;

CONSIDÉRANT QUE la majeure partie des livres à vendre lors de la Biblio-vente provient de dons de nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de promouvoir les services offerts par la bibliothèque et de poursuivre des activités reliées à la lecture et à la promotion du livre;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses occasionnées par cette vente seront payées à même les revenus de la vente de livres;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés lors de l'événement Biblio-vente 2003 serviront à financer :

- des activités et animations dans les bibliothèques et assurer leur pérennité;
- la formation spécifique du personnel pour la tenue des activités et animations dans les bibliothèques;
- l'achat de matériel promotionnel tel que affiches, signets, dépliants et sacs;
- les dépenses reliées aux articles promotionnels de « Une naissance, un livre », d'un club de lecture estival, etc.

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cet événement permettra de faire don des volumes usagés invendus à différents organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'apprentissage de la lecture contribue à contrecarrer le décrochage scolaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte que le Service des arts, de la culture et des lettres tiende la vente annuelle de livres usagés lors de l'événement Biblio-vente les 7 et 8 juin 2003 à l'aréna Sabourin et que les volumes usagés invendus soient donnés à des organismes sans but lucratif.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à augmenter le budget 02-72210 de la Bibliothèque du montant des recettes de la vente de livres afin de payer les dépenses relatives à cette vente et à la promotion de la lecture.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-541 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-12 - 232 138,64 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-12 d'un montant total de 232 138,64 \$ pour la période du 25 au 31 mars 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-542 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-13 - 56 331,33 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-13 d'un montant total de 56 331,33 \$ pour la période du 1^{er} au 7 avril 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-543 PARTICIPATION AU GRAND MÉNAGE DE LA CAPITALE - ÉDITION 2003 – 3 MAI 2003

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale et la Ville d'Ottawa, en collaboration avec de nombreux commanditaires, ont préparé la 10^e édition du Grand Ménage de la Capitale et ont approché la Ville de Gatineau afin d'y prendre pleinement part;

CONSIDÉRANT QUE le CREDDO, qui est membre de la Commission sur l'environnement, a inscrit une activité de nettoyage des berges, sur le territoire de la Ville de Gatineau, le samedi 3 mai 2003 de 9h00 à 12h00;

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur l'environnement, lors de sa neuvième assemblée régulière tenue le 24 février 2003, a recommandé la tenue d'une activité de nettoyage de parcs municipaux, le samedi 3 mai 2003 en avant-midi de 9h00 à 12h00, pour épauler l'activité du CREDDO;

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur l'environnement, lors de sa neuvième assemblée régulière tenue le 24 février 2003 a recommandé également la planification d'une participation pour l'an 2004 aux mêmes conditions que l'activité 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte que :

- le Module des travaux publics et de l'environnement et le Service des communications planifient conjointement une activité de nettoyage des parcs proposée le 3 mai 2003 de 9h00 à 12h00 et inscrivent cette activité dans le cadre de la 10^e édition du Grand ménage du printemps 2003;
- le Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles verra, si nécessaire, à la location de conteneurs, le transport et la disposition des matières résiduelles pour un coût n'excédant pas 1 000 \$;
- le Module des travaux publics et de l'environnement coordonnera pour le 5 mai 2003 la collecte des sacs de déchets ramassés dans ses parcs et/ou aux abords des berges lors de l'activité du Grand ménage du 3 mai 2003 de 9h00 à 12h00;
- le secteur environnement planifie les ouvrages et budgets nécessaires pour une participation de la Ville de Gatineau à l'édition 2004 du Grand ménage de la Capitale aux mêmes conditions que l'activité 2003 et y affecter un budget de l'ordre de 1 000 \$ excluant les taxes. Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget 2004 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45510-431-43388	1 110,25 \$	Disposition des résidus services techniques
04-13493	40,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-544* APPROBATION DES PROJETS - RELOCALISATION DES POINTS D'ALARME DES STATIONS DE POMPAGE, SECTEUR DE HULL - DISTILLATEUR ET DÉMINÉRALISATEUR POUR LE LABORATOIRE CENTRAL - DÉTECTEURS DE NIVEAUX DANS LES PUIITS (STATION CHAMPLAIN ET USINE D'ÉPURATION) - DÉTECTEUR DE GAZ PORTATIF POUR ÉQUIPE D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉMÉTRIE - PROGRAMME TRIENNAL 2003 - 112 000 \$ DANS LE FONDS DE ROULEMENT SUR 3 ANS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le programme triennal d'immobilisations pour les années 2003 à 2005, par sa résolution numéro CM-2002-1060, dans laquelle il était demandé de faire approuver chaque projet faisant partie dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations 2003 de la Ville de Gatineau prévoit un montant de 112 000 \$ pour les projets numéros EMR-03-04 intitulé : « Relocalisation des points d'alarme des stations de pompage – secteur de Hull », EMR-03-05 intitulé : « Distillateur et déminéralisateur pour le laboratoire central » et EMR-03-12 (partiel) intitulé : « Détecteurs de niveaux dans les puits (station Champlain et usine d'épuration) » et « Détecteur de gaz portatif pour équipe d'électricité et de télémétrie »;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire pour ces projets sera prise au fonds de roulement amorti sur 3 ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'approuver les projets numéros EMR-03-04 intitulé : «Relocalisation des points d'alarme des stations de pompage – secteur de Hull », EMR-03-05 intitulé : « Distillateur et déminéralisateur pour le laboratoire central » et EMR-03-12 (partiel) intitulé : « Détecteurs de niveaux dans les puits (station Champlain et usine d'épuration) » et « Détecteur de gaz portatif pour équipe d'électricité et de télémétrie, au montant de 112 000 \$, financés à même le fonds de roulement.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 112 000 \$ remboursable sur une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-545

ACCEPTATION DES AVIS DE CHANGEMENTS NUMÉROS P-044, ME-057, S-058, ME-060 ET GP-066 - CONTRAT DES TRAVAUX DE LA PHASE II À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU PAR LA FIRME FILTRUM INC. – 25 446,44 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'ex-C.U.O., par sa résolution numéro 2001-393, octroyait à la firme Filtrum inc. le contrat de construction des travaux à l'usine d'épuration phase II au montant de 8 759 843,90 \$;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires sur ce projet ont déjà été approuvés par délégations de pouvoir pour un montant global de 46 532,94 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Landry Gauthier et associés a recommandé l'avis de changement numéro ME-057 au montant de 6263,04 \$ excluant les taxes applicables pour l'achat et l'installation de deux ventilateurs pour l'enclos de la distribution électrique à la section de la granulation;

CONSIDÉRANT QUE la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l'avis de changement numéro P-044 au montant de 6355,90 \$ excluant les taxes applicables pour le remplacement de tuyauterie et de robinetterie sur les 3 compresseurs de biogaz;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA + a recommandé l'avis de changement numéro S-058 au montant de 1 000 \$ excluant les taxes applicables pour le crédit du retrait de l'installation de la tôle au toit du support de chargement de la granule;

CONSIDÉRANT QUE la firme Landry Gauthier et associés a recommandé l'avis de changement numéro ME-060 au montant de 1955 \$ excluant les taxes applicables pour le crédit selon l'item 1.6.2 du bordereau de la soumission de Filtrum construction pour la modification des contrôles saisonniers de l'unité AV-001;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe conseil Génivar a recommandé l'avis de changement numéro GP-066 au montant de 12 458,60 \$ excluant les taxes applicables pour la démolition du mur de béton à l'intérieur du canal circulaire de refoulement des pompes et le démantèlement d'une tuyauterie de 8 pouces de diamètre à l'intérieur dudit canal de la station Champlain;

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires à ce projet sont pris à même le règlement d'emprunt numéro 690 de l'ex-C.U.O. pour les avis de changement numéros P-044, S-058,

ME-060 et ME-057 et le règlement d'emprunt numéro 637-1 de l'ex-C.U.O. pour l'avis de changement numéro GP-066 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les avis de changements numéros P-044, ME-057, S-058, ME-060 et GP-066 recommandés par les firmes Axor experts-conseils inc., Landry Gauthier et associés et CIMA + pour un montant de 25 446,44 \$ incluant les taxes, à être pris dans le règlement d'emprunt numéro 690 de l'ex-C.U.O., pour un montant de 11 115,94 \$ incluant les taxes et dans le règlement d'emprunt numéro 637-1 de l'ex-C.U.O., pour un montant de 14 330,50 \$ incluant les taxes, soit dans le contrat accordé à la firme Filtrum inc. pour les travaux de la phase II à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau.

	Règlements d'emprunt de l'ex-C.U.O.			TOTAL
	No 588	No 637-1	No 690	
Montant de chaque règlement d'emprunt	11 604 000,00 \$	5 170 000,00 \$	6 418 000,00 \$	
Montant original du contrat à Filtrum inc. (résolution no 2001-393 de l'ex- C.U.O.)	628 381,58 \$	2 904 726,32 \$	5 226 736,00 \$	8 759 843,90 \$
Acceptation no 1 (résolution no 2001-576 de l'ex-C.U.O.)		(373 831,25 \$)		(373 831,25 \$)
Délégations de pouvoir en date du 5 novembre 2002 (nos 21399, 22678, 22696, 21516, 22695, 22955, 23012, 23040, 24797 et 25196)		3 416,24 \$	42 213,57 \$	45 629,81 \$
Acceptation des avis de changements précédents par les résolution nos CE-2002-961, CE-2002-1055, CE-2002-1334, CE-2002-1451, CE-2002-1581, CE-2003-144, CE-2003-190 et CE-2003-434)	7 890,45 \$	40 008,00 \$	130 029,56\$	177 928,01 \$
Acceptation des avis de changement nos P-044, ME-060, ME-057, S-058 et GP-066 par cette résolution		14 330,50 \$	11 115,94 \$	25 446,44 \$
TOTAL	<u>636 272,03 \$</u>	<u>2 588 649,81 \$</u>	<u>5 409 995,07 \$</u>	<u>8 635 016,91 \$</u>
Solde disponible au 28 janvier 2003	<u>464 903,00 \$</u>	<u>358 152,00 \$</u>	<u>913 727,00 \$</u>	

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	884,86 \$	TPS à recevoir ristourne
06-06370-001-43389	13 832,18 \$	Mécanisme de contrôle protection intercepteur rég. coût des travaux
06-06900-001-43390	10 729,40 \$	Construction phase II usine d'épuration coût des travaux

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-546 **SOUMISSION - 2003 SP 025 - CONSTRUCTION ET GESTION NEVCO INC. - REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC SUR LA RUE DES FLANDRES ENTRE LES RUES D'AUVERGNE ET DE NEVERS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 332 431,45 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Construction et Gestion Nevco Inc., 3535, boulevard St-Charles, suite 301, Kirkland, Québec, H9H 5B9, au montant de 332 431,45 \$ incluant les taxes pour le remplacement de l'aqueduc sur la rue des Flandres, entre les rues d'Auvergne et de Nevers, le tout en conformité avec sa soumission en date du 17 février 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	11 559,74 \$	TPS à recevoir ristourne
06-20040-003-43391	320 871,71 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout diverses rues réh. égout/aqueduc

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20040-008	32 000 \$		Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout // Contingences
06-20040-003		32 000 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout // diverses rues réh.égout/aqueduc

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-547 **SOUMISSION - 2003 SI 031 - CARMICHAEL ENGINEERING LTD - REMPLACEMENT DU REFROIDISSEUR ET DU RÉSERVOIR TAMPON DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA BARIBEAU - MONTANT DE 24 363,45 \$ ET REMPLACEMENT DU CONDENSEUR ÉVAPORATIF À L'ARÉNA BEAUDRY - MONTANT DE 39 367,31 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE LIMBOUR - RICHARD CÔTÉ ET SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Carmichael Engineering Ltd, 1179, rue Parisien, Ottawa, Ontario, K1B 4W4, pour le remplacement du refroidisseur et du réservoir tampon du système de réfrigération à l'aréna Baribeau pour la somme de 24 363,45 \$ incluant les taxes et le remplacement du condenseur évaporatif à l'aréna Beaudry pour la somme de 39 367,31 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 février 2003, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds requis pour le remplacement du refroidisseur et du réservoir tampon du système de réfrigération de l'aréna Baribeau et pour le remplacement du condenseur évaporatif à l'aréna Beaudry seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
FDI	23 516,25 \$	Refroidisseur et réservoir tampon du système de réfrigération – Aréna Baribeau

11-71013-001	37 998,38 \$	Remplacement du condenseur évaporatif – Aréna Beaudry
04-13493	2 216,13 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
79900-532	23 516,25 \$		Autres édifices , équip. (général) // Entr. des édifices
03-10110		23 516,25 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Contingences

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-548 **SOUMISSION - 2003 SP 026 - CONSTRUCTION DJL INC. - REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC - RUE SAINT-ARTHUR - SERVICE D'INGÉNIERIE - 197 062,10 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la compagnie Construction DJL Inc., 20, rue Cousineau, Hull, Québec, J8Y 3M7, pour un montant total de 197 062,10 \$ incluant les taxes pour le remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur la rue Saint-Arthur, entre les rues Monseigneur-Forbes et Saint-Rosaire dans le secteur de Gatineau, le tout en conformité avec sa soumission en date du 17 mars 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20040-003-43392	190 209,60 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout diverses rues réh.égout/aqueduc
04-13493	6 852,50 \$	TPS à recevoir ristournes

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-549 **SOUMISSION - 2003 SP 036 - GESTION INTER-PARC INC. - LOCATION DE VÉHICULES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la compagnie Gestion Inter-Parc Inc., 360, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 7R5, pour la location de véhicules pour le personnel affecté au parcs et espaces verts et pour les autres directions qui pourront avoir des besoins de location de véhicule pour une période d'une année à compter de la date d'adjudication du contrat, le tout en conformité avec leur soumission déposée en date du 12 mars 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Description des locations	Gestion Inter-Parc Inc. Tarifs (taxes non incluses)	
	Hebdomadaire	Mensuel
Item 1 – Auto compacte	199 \$	689 \$

Item 2 – Camion, ½ tonne - 2 portes, 2 roues motrices	187 \$	749 \$
Item 3 – Camion ¾ tonne - 2 portes, 2 roues motrices	187 \$	749 \$
Item 4 – Camion ½ tonne - 2 portes, 4 x 4	187 \$	749 \$
Item 5 – Fourgonnette ½ tonne	199 \$	689 \$
Item 6 – Fourgonnette ¾ tonne	199 \$	689 \$
Item 7 – Fourgon Cube 16 pieds - 2 portes, 2 roues motrices	237 \$	949 \$
Kilomètre sans frais	Illimité	Illimité

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-71420-515	Entretien des parcs et aménagements
02-71430-515	Horticulture et arboriculture
02-71440-515	Tonte de pelouses et fauchage des hautes herbes

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-550 **SOUSSION - 2003 SP 045 - EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES INC. - RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES - VIEUX-AYLMER CENTRE-VILLE, PHASE III ET SECTEUR LUCERNE - SERVICE D'INGÉNIERIE – 1 049 437 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - ANDRÉ LEVAC ET R. ALAIN LABONTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la compagnie Excavation Loisel et Frères Inc., 280, boulevard Pie-XII, St-Timothée, Québec, J6S 6P7, pour un montant total de 1 049 437 \$ incluant les taxes pour effectuer des travaux de réhabilitation des infrastructures du Vieux-Aylmer centre-ville, phase III et du secteur Lucerne, le tout en conformité avec leur soumission en date du 28 mars 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	36 492,40 \$	TPS à recevoir ristourne
06-20040-002-43393	1 012 944,60 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout secteur Vieux-Aylmer

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20040-007	24 000 \$		Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout // Frais de laboratoire
06-20040-006	48 107 \$		Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout // Divers travaux aqueduc/égout
06-20040-008	118 523 \$		Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout // Contingences
06-20040-002		190 630 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout // Secteur Vieux-Aylmer

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-551 SOUSSION - 2003 SP 034 - OTIS CANADA ET SCHLINDER ELEVATOR CORP. - ENTRETIEN DES APPAREILS DE TRANSPORT VERTICAL (ASCENSEUR ET MONTE-CHARGE) - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 2003 À 2007 - MONTANT TOTAL DE 177 727,43 \$ INCLUANT LES TAXES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions des firmes ci-dessous et ce, conformément aux documents d'appel d'offres et des soumissions déposées et ouvertes par le Service des finances, division de l'approvisionnement en date du 19 mars 2003 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour effectuer l'entretien des appareils de transport vertical (ascenseur et monte-charge) pour les années 2003 à 2007, aux prix annuels indiqués ci-après apparaissant en regard de chacun d'eux excluant les taxes.

OTIS CANADA **75 451\$ excluant les taxes**
2480, Lancaster Road
Ottawa (Ontario) K1B 4S5

100, rue Edmonton (secteur de Hull)	
Du 1 ^{er} mai au 31 décembre 2003	998 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	1 498 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	1 548 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	1 548 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2007	1 596 \$

100, rue Gamelin (secteur de Hull)	
Du 1 ^{er} mai au 31 décembre 2003	1 198 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	1 798 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	1 848 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	1 848 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2007	1 908 \$

775, boulevard de la Carrière (secteur de Hull)	
Du 1 ^{er} mai au 31 décembre 2003	998 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	1 498 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	1 548 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	1 548 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2007	1 596 \$

777, boulevard de la Carrière (secteur de Hull)	
Du 1 ^{er} mai au 31 décembre 2003	998 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	1 498 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	1 548 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	1 548 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2007	1 596 \$

855, boulevard de la Gappe (secteur de Gatineau)	
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	1 498 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	1 548 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	1 548 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2007	1 596 \$

590, boulevard Gréber (secteur de Gatineau)	
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	2 998 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	3 084 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	3 084 \$

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 3 180 \$

120, rue Principale (secteur d'Aylmer)

Du 1^{er} décembre au 31 décembre 2003 125 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 1 498 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 1 548 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 1 548 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 1 596 \$

119, rue Champlain (secteur de Gatineau)

Du 1^{er} mars au 31 décembre 2004 1 798 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 1 848 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 1 848 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 1 908 \$

858A, rue Notre-Dame (secteur de Gatineau)

Du 1^{er} mars au 31 décembre 2004 2 750 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 3 396 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 3 396 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 3 492 \$

SCHINDLER ELEVATOR CORP.

79 061 \$ excluant les taxes

8577, chemin Dalton

Ville Mont-Royal (Québec) H4T 1V5

25, rue Laurier (secteur de Hull)

Du 1^{er} mai au 31 décembre 2003 7 960 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 12 298 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 12 667 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 13 047 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 13 439 \$

144, boulevard de l'Hôpital (secteur de Gatineau)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 4 697 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 4 838 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 4 983 \$
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 5 132 \$

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	491,06 \$	TPS à recevoir ristourne
79900-532	1 330,08 \$	Autres édifices , équip. (général) entr. des édifices
72197-532	138,78 \$	Centre culturel (Aylmer) – Édifice entr. des édifices
30920-532	1 108,03 \$	100 Edmonton (Hull) – Ateliers municipaux entr. des édifices
21920-532	2 216,06 \$	(Hull) - Sécurité publique – Édifice entr. des édifices
19920-532	8 837,61 \$	Maison du Citoyen - Édifice entr. des édifices

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-552 **SOUMISSION - 2003 SP 017 - COUPE GAZON OUTAOUAIS - RONALD PARISEAU ENR. - PAYSAGISTE ENVERT - TONTE DE PELOUSE ET FAUCHAGE - SECTEURS DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - 38 292,82 \$ (ANNÉE 2003) - CONTRAT 3 ANS - 115 568,61 \$ INCLUANT LES TAXES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions les plus basses, déposées par les compagnies indiquées ci-dessous pour la tonte de pelouse et de fauchage, selon le prix incluant les taxes en regard de chacun des secteurs et ce, pour chacun des niveaux de service requis.

Le contrat sera d'une durée de trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et des soumissions déposées en date du 31 mars 2003 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Soumissionnaire	Année 2003	Année 2004	Année 2005
<u>Coupe Gazon Outaouais</u>			
Niveau A – Masson-Angers	5 175,00 \$	5 175,00 \$	5 175,00 \$
Niveau A - Buckingham	5 195,00 \$	5 195,00 \$	5 195,00 \$
<u>Ronald Pariseau enr.</u>			
Niveau B – Buckingham	14 695,88 \$	14 925,93 \$	15 155,98 \$
Niveau D – Masson-Angers	1 328,54 \$	1 328,54 \$	1 328,54 \$
<u>Paysagiste Envert</u>			
Niveau C – Masson-Angers	2 017,76 \$	2 017,76 \$	2 017,76 \$
Niveau C - Buckingham	9 880,64 \$	9 880,64 \$	9 880,64 \$

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2004 et 2005 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 331,57 \$	TPS à recevoir ristourne
71440-521-43394	36 961,25 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes entr. rép./infras.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-553 **CONTRAT - 2003 PM 001 - ÉLECTROMÉGA LTÉE - ACHAT DE TROIS ÉQUIPEMENTS DE RÉGULATION POUR SYSTÈME DE CONTRÔLE D'INTERSECTION - SERVICE D'INGÉNIERIE - 52 579,08 \$ INCLUANT LES TAXES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'octroyer le contrat à la firme Électroméga Ltée, 105, avenue Liberté, Candiac, Québec, J5R 3X8, pour l'achat de trois équipements de régulation pour système de contrôle d'intersection au montant total de 52 579,08 \$ incluant les taxes le tout en conformité avec sa cotation en date du 24 mars 2003, considérant que cette firme est le distributeur exclusif de ces produits pour le Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 828,35 \$	TPS à recevoir ristourne
06-06890-006-43395	16 916,91 \$	Égout aqueduc sur le boul. de la Cité

18-30220-001-43396	16 916,91 \$	feux de circu. la Gappe-la Cité Feux de circulation - de la Vérendrye/ de la Cité feux circulation la Vérendrye/de la Cité
11-31005-002-43397	16 916,91 \$	Feux de circulation - St-Joseph/Amherst et Lorrain/St-Germain - feux Lorrain/St- Germain

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-554* RÈGLEMENT NUMÉRO 40-1-2003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 40-2002 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 600 000 \$ AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PRÉVUS AU RÈGLEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 40-1-2003 modifiant le règlement numéro 40-2002 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 600 000 \$ afin de permettre la réalisation de divers travaux de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts prévus au règlement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-555* RÈGLEMENT NUMÉRO 37-1-2003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 37-2002 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 1 200 000 \$ AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DÉCRÉTÉS AU RÈGLEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 37-1-2003 modifiant le règlement numéro 37-2002 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 1 200 000 \$ afin de permettre la réalisation des travaux décrétés au règlement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-556 SOUMISSION - 2003 SP 046 - MICRO COMM - ACHAT DE 35 MICRO-ORDINATEURS PORTATIFS COMPAQ - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 105 477,93 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la compagnie Micro Comm, 99, 2^e Avenue, Gatineau, Québec, J8P 4X7, pour l'article 3 soit la fourniture de 35 micro-ordinateurs portatifs Compaq, modèle EVO N800c incluant l'option 8 soit, 35 malles de transport pour la somme de 105 477,93 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 mars 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	3 667,82 \$	TPS à recevoir ristourne
06-20028-003-43398	101 810,11 \$	Achat/implantation système infor. gestion appels achat équipements (modems – portables - supports)

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-557 AUTORISER LES CONSEILLERS RICHARD CÔTÉ, PIERRE PHILION, LOUISE POIRIER ET SIMON RACINE À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU FONDS RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ FTQ OUTAOUAIS - 25 AOÛT 2003 - 455 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers Richard Côté, Pierre Phillion, Louise Poirier et Simon Racine à participer à une activité au profit du Fonds régional de solidarité FTQ Outaouais le 25 août 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 455 \$ à l'ordre de Legault, Roy en fiducie à l'attention de madame Ghislaine Mineault, 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau, Québec, J8T 8B7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	125 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	80 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	125 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond/Vanier subventions
11413-972	125 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-558 AUTORISER LES MEMBRES DU CONSEIL À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'AVENUE DES JEUNES POUR LE PROJET « CLUB DE DEVOIRS » - 810 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers Richard Côté, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, Jocelyne Houle, R. Alain Labonté, Denise Laferrière, Pierre Phillion, Louise Poirier et Simon Racine à participer à une activité organisée, au profit de l'Avenue des Jeunes pour le projet « club de devoirs », le 16 mai 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 810 \$ à l'ordre du T.G.B.P.G., à l'attention de monsieur Pierre Lanthier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
-------	---------	-------------

11409-972	90 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	90 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	90 \$	Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier subventions
11408-972	90 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11402-972	90 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11417-972	90 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11414-972	90 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	90 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11413-972	90 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-559 **AUTORISER LES CONSEILLERS PIERRE PHILION, JOCELYNE HOULE ET LUC MONTREUIL À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER ET CENTRE D'ACCUEIL DE PAPINEAU - 350 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers Pierre Philion, Jocelyne Houle et Luc Montreuil à participer à une activité au profit de la Fondation du centre hospitalier et centre d'accueil de Papineau le 6 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Fondation du centre hospitalier et centre d'accueil de Papineau à l'attention de monsieur Ronald Lorrain, président du V.I.P. 2003, 500, rue Bélanger, Buckingham, Québec, J8L 2M4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11407-972	150 \$	Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier subventions
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-560 **AUTORISER LES MEMBRES DU CONSEIL À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 30 AVRIL 2003 - 500 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers Yvon Boucher, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, Jocelyne Houle, Richard Jennings, R. Alain Labonté, André Levac, Luc Montreuil, Paul

Morin, Louise Poirier et Simon Racine à participer à une activité au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie le 30 avril 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie à l'attention de madame Suzanne Fitzback, 55, rue Notre-Dame, Aylmer, Québec, J9H 3C8.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-561 **SUBVENTION DE 250 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL - MARCHE DE L'ESPOIR
AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES LE
27 AVRIL 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la sclérose en plaques – section de l'Outaouais à l'attention de madame Hélène Larochelle, 175, rue Laurier, app. 805, Hull, Québec, J8X 4G3, à titre de subvention dans le cadre de la marche de l'espoir le 27 avril 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-

11415-972	25 \$	Montagne subventions Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
-----------	-------	--

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-562 **SUBVENTION DE 50 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE HORMIDAS-GAMELIN - PROJET PÉDAGOGIQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'École secondaire Hormidas-Gamelin à l'attention de madame Gabrièle Leblanc, 580, rue de la Cité-des-Jeunes, Buckingham, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention dans le cadre du projet pédagogique ART-ERE.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-563 **SUBVENTION DE 50 \$ - PAROISSE ST-PIERRE CHANEL - SOUPER BÉNÉFICE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Paroisse St-Pierre Chanel à l'attention de monsieur Donald Cyr, 180, boulevard du Mont-Bleu, Hull, Québec, J8Z 1K9, à titre de subvention dans le cadre d'un souper-bénéfice le 3 mai 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-564 **SUBVENTION DE 390 \$ - ÉCOLE DU SACRÉ-COEUR - PROJETS POUR LES MATERNELLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 390 \$ à l'ordre de l'École du Sacré-Cœur à l'attention de madame Stéphanie L'Heureux, 420, rue du Progrès, Masson-Angers, Québec, J8M 1T3, à titre de subvention dans le cadre de projets pour les maternelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	390 \$	Luc Montreuil - de Msson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier et monsieur le conseiller André Levac quittent leur siège.

CE-2003-565 PROMOTION DE MONSIEUR CLAUDE MARTEL AU POSTE DE TECHNICIEN CONSEIL, SECTION RÉMUNÉRATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien conseil, section rémunération au Service des ressources humaines, (poste numéro 341 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur Claude Martel au poste de technicien conseil, section rémunération au Service des ressources humaines.

La date d'entrée en fonction de M. Martel sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Claude Martel sera celui de la classe X, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 - Service des ressources humaines – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-566 OCTROID'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR BENOÎT LEBLANC, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2003 AU 29 FÉVRIER 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoît Leblanc occupant le poste d'opérateur II au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 1^{er} mars 2003 au 29 février 2004 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande satisfait les usages et règles en vigueur et est prévue à la convention collective de l'ex-Ville d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Benoît Leblanc un congé sans solde pour la période du 1^{er} mars 2003 au 29 février 2004 inclusivement.

Adoptée

CE-2003-567 **DEMANDE DE SUBVENTION / PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ - CAMPAGNE 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Placement Carrière Été – campagne 2003.

Adoptée

CE-2003-568* **MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE LA POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien spécialisé à la division des enquêtes criminelles (poste numéro 396 au plan d'effectifs) est devenu vacant suite à la démission de son titulaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la police a présenté un rapport justifiant des modifications à sa structure organisationnelle afin de garantir le maintien d'une bonne efficacité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser les modifications ci-dessous à la structure organisationnelle du Service de la police :

- Abolir le poste de technicien spécialisé (poste numéro 396 au plan d'effectifs) à la division des enquêtes criminelles du Service de la police.
- Créer le poste de technicien conseil – analyste en renseignements criminels à la division des enquêtes criminelles du Service de la police.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-112 - Enquêtes – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

*** Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège.

CE-2003-569* **RÈGLEMENT ET FINANCEMENT DE GRIEFS COLS BLEUS DE L'EX-VILLE DE HULL - 2 070,95 \$**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la lettre d'entente BLE-03-08, la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau conviendraient du règlement de trois griefs;

CONSIDÉRANT QU'une partie du règlement à intervenir doit se faire à même le surplus de l'ex-Ville de Hull :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente BLE-03-08 par le directeur général, le directeur des ressources humaines et le directeur du

Module des travaux publics et de l'environnement, d'autoriser le trésorier à puiser la somme maximale de 1 021,88 \$ à même le surplus accumulé et non affecté de l'ex-Ville de Hull au poste budgétaire 05-99120 et une somme de 1 049,07 \$ à même le budget du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement au poste budgétaire 02-31310.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-570* RÈGLEMENT NUMÉRO 27-1-2003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 27-2002 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES AU MONTANT DE 220 000 \$ AFIN DE PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS RELIÉS À DIVERS PROJETS D'INGÉNIERIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 27-1-2003 dans le but d'y attribuer des fonds supplémentaires au montant de 220 000 \$ afin de payer les honoraires professionnels reliés à divers projets d'ingénierie.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-571* RÈGLEMENT NUMÉRO 129-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 560 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR L'ENSEMBLE RÉSIDENTIEL LE PLATEAU - PHASE 30 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 129-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 560 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir l'ensemble résidentiel Le Plateau - Phase 30, secteur d'Aylmer.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-572* RÈGLEMENT NUMÉRO 130-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 310 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR L'ENSEMBLE RÉSIDENTIEL L'ÉRABLIÈRE - PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 130-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 310 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir l'ensemble résidentiel l'Érablière - Phase 1, secteur de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-573* RÈGLEMENT NUMÉRO 131-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 225 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR L'ENSEMBLE RÉSIDENTIEL PARC RIVERMEAD NORD - PHASE 1- DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 131-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 225 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir l'ensemble résidentiel Parc Rivermead nord - Phase 1, secteur d'Aylmer.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-574* RÈGLEMENT NUMÉRO 132-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 320 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR L'ENSEMBLE RÉSIDENTIEL TERRASSE BEAUJOLAIS - PHASES 1-B-2 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 132-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 320 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir l'ensemble résidentiel Terrasse Beaujolais - Phases 1-B-2 et 2, secteur d'Aylmer

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif